

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00654 Numéro SIREN : 750 715 104 Nom ou dénomination : EXPERTISE & GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2024 sous le numéro de dépôt 4495

EXPERTISE & GESTION
SAS AU CAPITAL DE 1 000,00 Euros
5, Place de la Vielle – 84830 SERIGNAN DU COMTAT
RCS AVIGNON 750 715 104

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30/06/2023

Troisième décision

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice d'un montant de 48 730 € de la manière suivante :

- Affectation en Autres réserves d'un montant de 48 730 €.

Soit au total 48 730 €.

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des 3 dernières années est ventilé dans le tableau ci-dessous.

Années	Distribution globale	Abattement	Sans abattement
Exercice 2022 Distribution 2023	Néant	Néant	Néant
Exercice 2021 Distribution 2022	Néant	Néant	Néant
Exercice 2020 Distribution 2021	Néant	Néant	Néant

certifié conforme à l'original



EXPERTISE & GESTION

5, Place de la Vielle

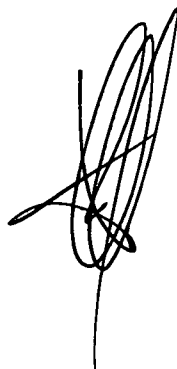
84830 SERIGNAN DU COMTAT

RCS AVIGNON 750 715 104 GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

02 AVR. 2024

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2022

certifiés conformes à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke at the bottom.

Désignation de l'entreprise	SARL EXPERTISE ET GESTION		Néant	☐	*
Adresse de l'entreprise	5 PLACE DE LA VIELLE		84830 SERIGNAN DU COMTAT		
Numéro SIRET *	7 5 0 7 1 5 1 0 4 0 0 0 1 4				
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent *	1 2	

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net		Net	
		1	2	3		4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	83 448		51 298	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	48 364		29 364	
Total I (5)		044	048	131 812		80 662	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	15 120		12 600	
	Clients et comptes rattachés*	072	074	2 272		2 843	
	Autres * (3)	080	082				
	Valeurs mobilières de placement	084	086	272 252		284 447	
	Disponibilités	092	094	1 800		8 200	
	Charges constatées d'avance *	096	098	291 445		308 090	
	Total II	110	112	423 257		388 752	
Total général (I+II)		479 792	56 535	423 257		388 752	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100		100	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		357 542		306 050	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		48 730		51 492	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		407 372		358 642	
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		712		7 268	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	7 427	15 173		22 842	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		15 885		30 110	
Total général (I + II + III)		180		423 257		388 752	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		77 958	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, 303 et 304 du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL EXPERTISE ET GESTION		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 2 2 1		13 1 1 2 2 0 2 2 1					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214						
					services *	217		218		246 700		233 200	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222							
	Production immobilisée *					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
	Autres produits					230		8					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		246 708		233 200			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234							
	Variation de stock (marchandises) *					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242		119 285		93 648			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	670	244		686		710			
	Rémunérations du personnel *					250		41 233		52 183			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252							
	Dotations aux amortissements *					254		26 809		23 114			
	Dotations aux provisions					256							
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262							
				dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
	Total des charges d'exploitation (II)						264		188 012		169 655		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		58 696		63 545		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280		0		0			
	Produits exceptionnels					290							
	Charges financières					294				75			
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300							
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348									
	Impôts sur les bénéfices *					306		9 966		11 978			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		48 730		51 492			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		48 730	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles *					322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324		10 424					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-ets d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997				
	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44 tredecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				342	
	Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Crédance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		58 696	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		58 696	372				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL EXPERTISE ET GESTION										Néant ☐ *					
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406							
	Autres	410		412		414		416							
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426							
	Constructions	430		432		434		436							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446							
	Installations générales, agencements divers	450	99 827	452	58 958	454	35 229	456	123 557		123 557				
	Matériel de transport	460		462		464		466							
	Autres immobilisations corporelles	470	16 427	472		474		476	16 427		16 427				
Immobilisations financières		480	29 364	482	19 000	484		486	48 364		48 364				
TOTAL		490	145 618	492	77 958	494	35 229	496	188 348		188 348				
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	495		497		498		499							
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506							
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516							
	Constructions	520		522		524		526							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536							
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	52 584	542	24 191	544	35 229	546	41 547						
	Matériel de transport	550		552		554		556							
	Autres immobilisations corporelles	560	12 371	562	2 617	564		566	14 989						
TOTAL		570	64 956	572	26 809	574	35 229	576	56 535						
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2		3		4		5							
	MIROITERIE - FENET		FERRONERIE JOVE -		FENETRE DE TOIT ES		PEINTURE - LOULOU		REVETEMENT STRATIF						
	JAOUADI - AMENAGEM														
	6	7		8		9		10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	⑤	Long terme									
						19 % ⑥		15 % ou 12.8 % ⑦		0 % ⑧					
1	6 975	6 975													
2	8 160	8 160													
3	1 213	1 213													
4	8 810	8 810													
5	1 430	1 430													
6	8 640	8 640													
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	35 229	580	35 229	582		584		586		581		587		589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579			Régularisations	590		583		594		595		
TOTAL							596		585		597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL EXPERTISE ET GESTION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porte lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	49 340
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 849
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SARL EXPERTISE ET GESTION				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	246 700
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	246 700
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	8
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	8 542
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	92 742
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	101 285
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	145 423
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	145 423
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	246 700	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2022	160	31/12/2022
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

EXPERTISE & GESTION

5, Place de la Vielle

84830 SERIGNAN DU COMTAT

Greffe du Tribunal de commerce
d'Avignon
2, boulevard Limbert
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9

A Sérignan, Le 27/03/2024.

Objet : Dépôt des comptes annuels clos au 31/12/2022

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de trouver ci-joint les documents ci-après conformément aux dispositions de l'article L 232-22 du code du commerce, à savoir :

- les comptes annuels,
- la résolution d'affectation du résultat voté.

En règlement de ce dépôt, vous trouverez ci-joint un chèque de 87.17 €.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Benoit ALLEMANY

Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke at the bottom.